

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 312

Artikel: Les femmes à la Conférence internationale du travail : (Genève, 31 mai - 21 juin 1929)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

exactement de même dans son pays pour les mariages musulmans, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité par la Commission, puis par le Congrès, l'adjonction de la dernière phrase demandée par les Associations catholiques prouvant bien dans quel esprit cette résolution était votée. Et il nous paraît significatif qu'un Congrès, où étaient représentées tant de religions, tant de croyances diverses, ait fait l'unité sur cette question également.

Etant donné que l'absence dans certain pays de l'inscription des mariages dans les registres de l'Etat-civil est une source de préjudices importants pour les jeunes filles, tant au point de vue de la traite qu'à d'autres points de vue tout aussi importants, le Congrès demande à toutes les Sociétés affiliées à l'Alliance qu'elles travaillent, là où il n'existe pas encore, à l'établissement de l'inscription des mariages sur les registres d'Etat-civil, quelle que soit la religion dans laquelle ces mariages ont été contractés. Cela sans toucher en aucune manière aux mariages célébrés par les autorités religieuses.

Mentionnons encore la résolution présentée par la Grande-Bretagne sur l'âge de mariage, qui donna lieu à une discussion intéressante au sein de la Commission. On sait que cette question est au programme de l'Alliance depuis le Congrès de Rome, et que c'est grâce à elle que la S. d. N. s'en est occupée de façon fort efficace, comme nous avons eu l'occasion de le signaler à maintes reprises ici même en parlant des travaux de la Commission de Protection de l'enfance. Et c'est à l'influence de ces travaux de la S. d. N., comme à l'influence combinée des Sociétés féministes anglaises, que la Grande Bretagne doit d'avoir élevé tout récemment à un niveau en harmonie avec nos idées modernes son âge de mariage qui était jusqu'au printemps dernier de 12 ans pour les filles ! Plusieurs membres de la Commission apportèrent des précisions intéressantes sur la fixation de l'âge de mariage dans leur pays, et le Congrès adopta finalement cette résolution :

Le Congrès est d'avis que l'âge de mariage pour tous les pays ne doit pas être inférieur à 18 ans pour les garçons et à 16 ans pour les filles.

Il demande aux Sociétés affiliées à l'Alliance de faire des démarches en conséquence auprès de leurs gouvernements respectifs.

Il demande également à la Commission des Mandats de la S. d. N. de bien vouloir prendre en considération ces recommandations en ce qui concerne les pays sous mandat.

Enfin, des exposés extrêmement intéressants furent encore faits à la Commission par Miss Ruby Rich (Australie) sur le fonctionnement de la nouvelle loi sur les maladies vénériennes, dont l'application prouve de façon frappante l'inefficacité du système de la notification obligatoire, et par M^{lle} le Dr. Ruth Weiland (Allemagne) sur la nouvelle loi allemande sur le même sujet, et les premiers résultats que l'on peut commencer à en dégager.

E. Gd.

N. D. L. R. — Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir, faute de place publier soit des comptes-rendus des travaux des autres Commissions de l'Alliance, soit même le texte des résolutions qu'elles ont soumises au Congrès. On trouvera tous ces textes *in-extenso*, soit dans le No de juillet de *Ius Suffragii*, qui vient de paraître, soit dans le rapport définitif du Congrès qui sera prêt dès le début de l'automne. Ceci pour nos lecteurs qui s'intéressent spécialement à ces travaux.

Les femmes à la Conférence Internationale du Travail (Genève, 31 mai — 21 juin 1929)

L'abondance des matières, conséquence du Congrès de Berlin, et le fait que nombre d'entre nous ont été à cause de ce Congrès absentes de Genève pendant le mois de juin, nous em-

pêchent de publier comme d'habitude un compte-rendu des travaux de cette Conférence. Disons brièvement qu'elle a adopté une Recommandation concernant la prévention des accidents du travail dans les entreprises industrielles et dans l'agriculture; qu'elle a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de 1930 les deux questions du travail forcé et de la durée du travail des employés, un questionnaire ayant été adopté à cet effet. Elle a, en outre, consacré de longues séances à l'examen du rapport du Directeur, aux divers aspects du problème du chômage, aux ratifications par divers Etats des Conventions internationales, etc. etc.

Neuf femmes ont siégé à la Conférence, dont deux à titre de déléguées officielles de leur gouvernement : M^{me} Betty Kjelsberg, (Norvège) inspecteur du travail et présidente du Conseil National des Femmes de Norvège, qui a été appelée à la présidence du groupe des délégués gouvernementaux à la Conférence; et Mrs. Mary-Ellen Smith, (Canada) députée au Parlement de Colombie britannique. Les autres pays ayant inclus des femmes dans leurs délégations étaient la Pologne (M^{me} Wasniewska, députée), la Suède (M^{lle} Hesselgren, inspectrice du travail et sénateur), les Pays-Bas (M^{lle} Stenberg, chef de section au Ministère du Travail), la France (M^{me} Letellier, inspectrice du travail), la Grande-Bretagne (Miss Julia Varley, un des leaders du mouvement syndical), le Danemark (M^{me} Gloerfelt-Tarp, inspectrice des fabriques) et la Hongrie (M^{lle} Rosenberg, vice-présidente du Conseil national des Femmes Hongroises).

N. D. L. R. — Nous avions espéré publier ici une photographie prise en commun de toutes les femmes déléguées à la Conférence, mais le cliché nous en est malheureusement parvenu trop tard.

La „saison de Genève“

Cette «saison» de 1929 s'annonce tout spécialement brillante au point de vue féministe. Nombreuses en effet sont les participantes au Congrès de Berlin qui se sont donné rendez-vous à Genève au moment où siégera l'Assemblée plénière de la S. d. N.; et le Bureau temporaire que l'Alliance Internationale pour le Suffrage ouvre, comme d'habitude, à ce moment-là dans cette ville, sera le centre de ralliement de nombreuses féministes de tous les pays. Mrs. Corbett Ashby a déjà annoncé sa venue pour une quinzaine dès la fin d'août; de France, on attend M^{mes} Malaterre-Sellier, vice-présidente de l'Alliance, Brunschvicg, présidente de l'Union pour le Suffrage, Suz. Grinberg, avocate, et présidente de deux Commissions de l'Alliance; d'Allemagne, Frau von Velsen, présidente de la Ligue des Citoyennes allemandes; de Tchécoslovaquie, probablement M^{me} Plaminkowa, sénateur; d'Australie, Mrs. Richsbieth, membre du Board de l'Alliance, ainsi que plusieurs de ses compatriotes; des féministes des Etats-Unis en nombre, d'autres encore.

Le Bureau temporaire de l'Alliance sera dirigé par M^{lle} Gourd, avec le précieux concours de M^{lle} Ruyter, une jeune universitaire hollandaise, qui a fait ses premières armes au Congrès de Berlin, et de M^{lle} Mielenz, secrétaire du Bureau féministe de Berlin. Comme les années précédentes, il sera situé dans les locaux du Foyer Féminin, 11, Cours de Rive, à 3 minutes de la Salle des Assemblées, et sera ouvert toutes les après-midis de 2 à 6 heures, du 26 août au 22 septembre. On y trouvera des renseignements, des adresses utiles, des journaux féministes, des cartes d'entrée aux séances de la S. d. N.; des réceptions y seront organisées en l'honneur de féministes de marque de passage à Genève et en celui de femmes déléguées à l'Assemblée, ainsi que des causeries sur des sujets, soit d'intérêt féministe, soit touchant à l'activité de la S. d. N. Il est inutile d'ajouter que tous les lecteurs et toutes les lectrices du *Mouvement* qui s'intéressent aux questions féministes internationales y seront cordialement bienvenus.